Publié le

- 3 JUIL. 2023

ID: 086-218600666-20230629-CM 20230629 045-DE

SLOW

## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-045

du 29 juin 2023

n°045

page 1/4

#### **EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (6): Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3): Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Requalification thermique et patrimoniale du groupe scolaire Léo Lagrange - Marchés de travaux

Le 11 juin 2018, la commune de Châtellerault et Grand Châtellerault signaient la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 pour les quartiers du Lac et des Renardières et le 25 novembre 2020 son avenant n°1, en partenariat avec l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et enfin les trois maîtres d'ouvrage : la commune de Châtellerault, Habitat de la Vienne et la Sem Habitat.

Les objectifs de cette convention vise :

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres guartiers.
- le renforcement de l'attractivité du Lac,
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,
- le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs.

Parmi les opérations programmées, la requalification thermique et patrimoniale du groupe scolaire Léo Lagrange a été identifiée comme prioritaire au titre de l'avenant n°1 de la convention afin de participer à l'attractivité des territoires du Lac et des Renardières. Elle doit en effet permettre d'offrir aux enfants, aux usagers, aux parents, aux équipes pédagogiques et aux professionnels des conditions d'apprentissage, d'accueil et de travail optimales.

Aussi et conformément aux engagements politiques de la collectivité en terme de développement durable, d'optimisation thermique du patrimoine et de maîtrise des coûts de fonctionnement, les travaux de requalification des bâtiments du groupe scolaire Léo Lagrange (maternelle, primaire, restaurant scolaire) permettront une meilleure gestion des consommations énergétiques et

### ID: 086-218600666-20230629-CM 20230629 045-DE

## **COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

#### ACTE N° CM-20230629-045

page 2/4 du 29 juin 2023 n°045

assureront aux usagers et professionnels de pouvoir évoluer dans un environnement adapté à leur pratique tout en bénéficiant d'un confort d'été et d'hiver.

Pour cela, les travaux proposés sont les suivants :

- La réfection des couvertures (toitures et toitures-terrasses) et l'isolation des combles.
- L'isolation des façades : isolation par l'intérieur pour les façades à la modénature à conserver et isolation par l'extérieur pour les façades arrières,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- La pose de têtes thermostatiques sur tous les radiateurs existants afin de mieux réguler le chauffage.
- Le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED à basse consommation.

### Concernant spécifiquement le confort d'été et la qualité de l'air :

- La mise en place d'une ventilation double-flux dans les salles de classe, avec régulation sur sonde CO<sup>2</sup> afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur,
- La mise en place de protections solaires extérieures afin d'améliorer le confort d'été.

Des travaux complémentaires participeront à l'amélioration du bâtiment et concerneront l'accessibilité, la conformité électrique, la sécurité incendie, la pose de nouveaux revêtements de sol et de nouveaux faux-plafonds intégrant des luminaires LED et enfin la mise en peinture. Une restructuration de certains espaces est également envisagée ainsi que l'achat de matériel et de mobiliers pédagogiques.

La réalisation de cet ouvrage doit être programmée à partir de septembre 2023 et se poursuivra iusqu'en 2025 afin de requalifier l'intégralité des bâtiments du groupe scolaire : école maternelle et primaire, l'espace périscolaire et enfin la restauration scolaire.

Il convient désormais de lancer les marchés de travaux correspondants et de valider la phase PRO (étude de projet) pour la requalification du groupe scolaire Léo Lagrange.

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L.2122 - 21 - 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 cofinancée par l'ANRU au titre du NPNRU quartier « le Lac – les Renardières » de Grand Châtellerault et de la Ville de Châtellerault signée le 11 juin 2018,

VU la délibération conseil municipal n°3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de programme de renouvellement urbain des quartiers du lac et des Renardières de Châtellerault,

VU la délibération du conseil municipal n°1 du 10 décembre 2019 approuvant la signature de l'avenant °1 à la convention de rénovation urbaine.

VU la délibération du conseil municipal n°18 du 26 janvier 2023 concernant le projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières – Modification du programme de crédits de paiement,

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023 ID: 086-218600666-20230629-CM\_20230629\_045-DE

## COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

### ACTE N° CM-20230629-045

du 29 juin 2023

n°045

page 3/4

CONSIDÉRANT la requalification thermique et patrimoniale du groupe scolaire Léo Lagrange comme prioritaire au regard de l'opération de rénovation urbaine afin de développer l'attractivité des territoires du Lac et des Renardières, de répondre aux objectifs de mixité, et offrir aux usagers et professionnels des conditions d'accueil et de travail qualitatives

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter la phase PRO du projet présenté le 25 mai 2023 en comité de pilotage pour un montant total d'opération prévisionnel de 2 644 915 € HT soit 3 173 898 € T.T.C hors options ou 2 668 049 € HT soit 3 201 659 € avec options (mobilier lecture + PPMS) dont les travaux seront réalisés en 3 phases, confirmées chaque année en fonction des financements affectés.

Les lots du marché, pour un montant hors options de 2 564 186.37 € TTC et 2 589 669,14 € TTC avec options (mobilier lecture + PPMS) sont les suivants:

N°	Désignation	Maternelle HT	Élémentaire HT	Réfectoire HT	Périscolaire HT	Total HT	TVA	TTC
01 Désamianta	ige		8 707,50 €	7 955,00 €	3 225,00 €	19 887,50 €	3 977,50 €	23 865,00 €
2 Démolitions - Gros Œuvre - Aménagements extérieurs		42 841,24 €	51 736,46 €	76 207,76 €	17 000,25 €	187 785,72 €	37 557,14 €	225 342,86 €
03 Traitement	des façades - ITE	110 262,75 €	183 615,38 €	97 040,25 €	63 425,00 €	454 343,38 €	90 868,68 €	545 212,05 €
04 Couverture	- Étanchéité - Zinguerie	190 275,00 €	169 420,00 €	68 972,00 €	31 669,50 €	460 336,50 €	92 057,30 €	552 403,80 €
05 Menuiserie:	s extérieures - Occultations	189 151,61 €	92 830,12 €	35 463,18 €	26 584,75 €	344 029,66 €	68 805,93 €	412 835,59 €
06 Cloisons - Pl	lafonds - Isolation - Menuiseries intérieures	95 761,00 €	75 615,50 €	25 912,88 €	9 352,50 €	206 641,88 €	41 328.38 €	247 970,25 €
07 Carrelages -	Faïence - Peintures - Signalétique	67 801,86 €	76 565,26 €	19 847,73 €	3 246,50 €	167 461,35 €	33 492,27 €	200 953,62 €
08 Électricité		69 199,00 €	78 709,00 €	32 842,00 €	8 320,00 €	189 070,00 €	37 814,00 €	226 884,00 €
Chauffage - sanitaire	Ventilation - Climatisation - Plomberie	43 318,00 €	45 060,00 €	12 070,00 €	6 818,00 €	107 266,00 €	21 453.20 €	128 719,20 €
OTAL SANS OPTIONS		808 610,47 €	782 259,22 €	376 310,79 €	169 641,50 €	2 136 821,98 €	427 364,40 €	2 564 186,37 €

OPTION(S)											
N°	Désignation	Maternelle HT	Élémentaire HT	Réfectoire HT	Périscolaire HT	Total HT	TVA	TTC			
02 Precâblag	e PPMS					10 160,64 €	2 032,13 €	12 192,77 €			
04 Mobilier coin lecture			11 075,00 €			11 075,00 €	2 215,00 €	13 290,00 €			
TOTAL OPTIONS			11 075,00 €			21 235,64 €	4 247,13 €	25 482,77 €			
TOTAL AVEC OPTIONS		808 610,47 €	793 334,22 €	376 310,79 €	169 641,50 €	2 158 057,62 €	431 611,52 €	2 589 669,14 €			

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.
  - Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 510/2313/4600 OP 125

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation. Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

ID: 086-218600666-20230629-CM\_20230629\_045-DE

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

# Délibération du conseil municipal

# ACTE N° CM-20230629-045

du 29 juin 2023 n°045 page 4/4

Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>